

# CONVENTION CADRE

**Université François Rabelais de Tours – et EPLEFPA du Loiret**

Entre :

**Université François Rabelais**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,  
3, rue des Tanneurs  
B.P. 4103  
37041 TOURS CEDEX 01

représentée par son Président, Monsieur Loïc Vaillant  
Faculté des Sciences

et nommé ci-après « l'Université »,

Et

**EPLFPA du Loiret**

Et nommé ci-après « LEGTA Le Chesnoy – Les Barres »

Il a été convenu ce qui suit

**Préambule**

La « Licence Professionnelle Forêts, gestion et préservation de la ressource en eau » est préparée en partenariat entre l'Université et le LEGTA Le Chesnoy – Les Barres.

La présente convention a pour but de fixer les conditions de partenariat entre l'Université et le LEGTA Le Chesnoy – Les Barres dans le cadre de cette formation.

## **TITRE 1 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

### **Article 1 : Objet du partenariat**

Le partenariat porte sur :

- le recrutement des apprenants en formation initiale, continue ou par alternance
- le pilotage et l'animation de la formation
- les enseignements
- la communication vers les entreprises

### **Article 2 : Recrutement des apprenants**

Le recrutement est opéré conjointement par les partenaires dans la limite du flux maximum admissible en formation pour des considérations pédagogiques. Ce flux maximum est fixé préalablement au démarrage.

Le recrutement est réalisé par un jury d'admission présidé par un enseignant chercheur titulaire de l'Université. Le LEGTA Le Chesnoy – les Barres désignera un représentant professionnel et un enseignant pour participer à ce jury.

Les étudiants sélectionnés sont inscrits à l'Université. Au travers du Service Formation continue, il sera possible d'intégrer des étudiants par la voie de l'apprentissage.

### **Article 3 : Animation et pilotage**

La formation est pilotée par un groupe regroupant enseignants et professionnels de la Licence Professionnelle Forêt, gestion et préservation de la ressource en eau. Chacun des partenaires propose des membres représentant l'institution au comité de pilotage dont la mission est le suivi du déroulement de la formation. Ce groupe de pilotage est animé par l'Université qui nomme le responsable de l'Action de formation. Le LEGTA Le Chesnoy – Les Barres désignera un représentant professionnel et un enseignant pour participer à ce groupe de pilotage.

Un Conseil de Perfectionnement sera mis en place qui regroupera :

- Le directeur de l'U.F.R. et celui de l'EPLEFPA
- 2 enseignants chercheurs
- 2 enseignants du LEGTA
- 2 Professionnels intervenants
- 1 Professionnel extérieur à la formation.
- 2 anciens étudiants

Il se réunira 1 fois par an , en alternance Lycée / Université. Il considérera l'évolution des métiers auxquels prépare la licence, étudiera le taux de placements et proposera d'éventuelles évolutions à la formation. Le bilan financier de la formation sera présenté au Conseil de Perfectionnement pour avis.

#### **Article 4 : Enseignements**

Les enseignements (y compris le tutorat) sont assurés par l'Université, par le LEGTA, et des professionnels.

Ces enseignements sont organisés conformément au programme pédagogique de la licence professionnelle Forêt, gestion et préservation de la ressource en eau.

L'équipe pédagogique est constituée par les intervenants (enseignants, vacataires, tuteurs) proposés par chacun des partenaires et retenus par le Responsable de l'Action de Formation. Sa composition sera approuvée par le comité de pilotage qui définira les lieux de formation en fonction des besoins.

#### **Article 5 : Communication**

La communication vers les entreprises et les jeunes – réalisation de plaquettes notamment – est assurée par l'Université et le LEGTA Le Chesnoy – Les Barres en coordination.

Le financement de la communication est pris en charge par le budget de l'action sur ses ressources propres.

Afin de préparer les étudiants de L2 de l'Université de Tours, un stage de sensibilisation sera organisé aux Barres d'une durée de 2 jours ou plus dans la limite des places disponibles et après une convention préalable entre les 2 établissements.

#### **Article 6 : Obtention du diplôme**

La formation théorique et pratique est sanctionnée par l'obtention de la licence professionnelle Forêt, gestion et préservation de la ressource en eau, délivrée sur proposition du jury présidé par un enseignant – chercheur titulaire de l'Université.

## **TITRE II : ORGANISATION FINANCIERE**

#### **Article 7 : Ressources**

L'ensemble des ressources liées à la formation est recouvré par l'Université. Leurs modalités de répartition feront l'objet d'une annexe financière actualisée chaque année.

Une recherche de taxe d'apprentissage auprès des entreprises du secteur concerné sera effectuée.

## **Article 8 : Charges**

Le secrétariat sera conjointement assuré par l'Université et par le LEGTA.

Pendant la période de formation des étudiants en centre, chaque établissement assurera la prise en charge des frais de fonctionnement de sa structure (chauffage, nettoyage des salles, gardiennage, ...)

Les modalités de répartition des autres charges de fonctionnement seront définies par l'annexe financière, actualisée chaque année.

## **Article 9 : Suivi financier et bilan**

L'Université assure, annuellement le suivi et le bilan financier. Il en rendra compte au LEGTA Le Chesnoy – Les Barres chaque année.

## **TITRE III : DISPOSITIONS FINALES**

### **Article 10 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de sa signature et est renouvelable par tacite reconduction.

### **Article 11 : Modification, dénonciation, résiliation**

La présente convention peut être modifiée par avenant ou dénoncée par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties.

La dénonciation ne peut concerner l'année de formation en cours.

En cas de dénonciation concernant l'année universitaire N + 1, celle-ci devra intervenir trois mois avant la fin de l'année universitaire N.

Fait en quatre exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université

Pour la Faculté des Sciences  
Le Directeur de l'Université

Pour le LEGTA Le Chesnoy – Les Barres  
La Directrice  
C. MICHEL

